



VILLE DE BOURG-LA-REINE (HAUTS de SEINE)

Bourg-la-Reine, le 3 juillet 2025

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BOURG-LA-REINE
COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués par voie électronique et individuellement le 20 juin 2025, se sont réunis en Mairie, dans la salle du Conseil Municipal.

Présents : Madame LE JEAN, Madame BARBAUT, Monsieur HOUERY, Madame DURU, Monsieur FORGET, Madame AWONO, Madame ABADIE, Madame SECONDINI, Madame BROUTIN et Monsieur GIRARDET

Représenté : Monsieur DONATH par Madame LE JEAN

Présents ou représentés à l'ouverture de la séance : 11

Représentaient l'administration : Monsieur SABEUR, Madame MOUSSOUNI et Madame VILLARET

Le Conseil d'Administration a approuvé le compte-rendu du Conseil d'Administration du CCAS du 3 avril 2025.

La Vice-Présidente a ensuite rendu compte des décisions prises par le Président ou par elle-même à l'intersession, dans le cadre de la délégation de pouvoir votée par le Conseil d'Administration le 3 septembre 2020 en application de l'article R 123-21 du code de l'action sociale et des familles.

Puis le Conseil d'Administration a :

1. **Approuvé** les barèmes et montants de l'allocation attribuée aux personnes âgées au titre de l'année 2025
2. **Approuvé** les barèmes et montants relatifs à la bourse aux familles pour l'année 2025
3. **Approuvé** l'externalisation du service de portage de repas à domicile et nouvelle tarification 2025
4. **Approuvé** la convention de partenariat entre le CCAS de Bourg-la-Reine et l'Association de Soins et d'Aide à Domicile (ASAD) pour la mise en œuvre d'un service de transport à la demande à destination des seniors sur la commune de Bourg-la-Reine
5. **Approuvé** le compte de gestion 2024
6. **Approuvé** le Compte Administratif de l'exercice 2024
7. **Approuvé** l'affectation des résultats de l'exercice 2024 au Budget Primitif 2025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.